

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification d'un Accord du 3 avril 1984 entre la République française et la République portugaise concernant l'utilisation par la République française de certaines facilités dans la région autonome des Açores.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2355, 2436 et in-8° 704.

Sénat : 106 et 142 (1984-1985).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord entre la République française et la République portugaise concernant l'utilisation par la République française de certaines facilités dans la région autonome des Açores, ensemble quatre annexes et leurs deux additifs, signé à Lisbonne le 3 avril 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le  
19 décembre 1984.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 2355, A.N. (7<sup>e</sup> législ.).